

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Objet : Adoption du Budget primitif 2021 Commune de FONTAINE-LE-DUN

Le Budget primitif 2021 s'inscrit dans un contexte de disparition de la taxe d'habitation compensée par l'attribution de la compensation de la taxe foncière du département. Le nouvel exercice budgétaire est placé, tout de même, sous le signe de la prudence puisque la commune ne perçoit plus la contribution économique territoriale qui s'est élevée à 79 478 € en 2020. Les recettes de fonctionnement subissent une légère baisse de 15 000 € au point de vue de l'inscription budgétaire.

SECTION	B.P. 2021	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	1 293 789	Néant	Néant
INVESTISSEMENT	361 418	66 900	4 800
TOTAL	1 655 207	66 900	4 800

Le budget communal est voté par nature.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le récapitulatif des chapitres budgétaires se trouve à la page 6 du Budget primitif. Globalement le montant prévisionnel connaît une très légère baisse de 8 177 € par rapport à l'exercice précédent.

A) LES DÉPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 332 100 € contre 341 800 € au Budget primitif 2021, ce qui représente une baisse de 2,84 %.

Ce chapitre subit une diminution du compte 615232-réseaux car l'intervention de l'hydrocurage relève dorénavant de la compétence de la Communauté de Communes de la « Côte d'Albâtre ».

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en légère baisse pour s'établir à 401 000 €, contre 409 000 € en 2020 soit une diminution de 1,96 % comparées à l'année dernière. Cette baisse d'inscription au compte 6411 (charges personnel titulaire) s'explique par le fait qu'un adjoint technique a été transféré au Syndicat scolaire de Haute Vallée du Dun.

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 295 012 € est en baisse sensible par rapport à 2020 (322 803 €). En effet, il est prévu le versement de 20 000 € au CCAS alors que la subvention au budget précédent était de 50 000 €.

4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Pour 2021, les prévisions et charges de la dette s'établissent à :

40 000 € en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;

5 000 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

Ce chapitre est en diminution car la commune ne possède plus que trois emprunts à rembourser.

B) LES RECETTES

5) La fiscalité

L'exercice 2021 est marqué par la disparition de la taxe d'habitation. La commune bénéficie du reversement de la taxe foncière sur le bâti du département. Le produit des contributions directes sera de 147 628 €. Les compensations représentent un montant de 276 553 €. La Ville va percevoir 6 571 € de plus par rapport à l'année 2020 en ce qui concerne les recettes fiscales et les compensations liées à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises.

6) Les dotations et les participations

Le total de la dotation globale de fonctionnement et la Dotation de Solidarité Rurale se maintient au même niveau par rapport à l'exercice précédent.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait notamment par le virement de la section de fonctionnement (61,44 %).

C) LES DÉPENSES

Les opérations nouvelles représentent un montant de 294 518 €, en hausse sensible par rapport à l'année précédente (184 153 €).

D) LES RECETTES

En 2021, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 24 122 € seront issus du fond de compensation du FCTVA
- 14 834 € proviendront de subventions (Etat, Département, Intercommunalité)

Comparaison dépenses de fonctionnement		B.P. 2020	C.A. 2020	B.P. 2021
Montant par chapitre	011	341 800	202 637,97	332 100
	012	409 000	358 906,88	401 000
	014	24 700	17 291	26 700
	65	322 803	284 367,62	295 012
	66	7 000	4 073,76	5 000
	67	2 000		2 000
	022	5 000		5 000
	042	7 845	33 312,67	7 845
	023	181 818		219 132
Montant globalisé		1 301 966	900 589,90	1 293 789

Comparaison recettes de fonctionnement		B.P. 2020	C.A. 2020	B.P. 2021
Montant par chapitre	002	459 188	459 188,03	
	013	10 000	15 465,73	10 000
	70	6 760	8 952,22	7 770
	73	558 171	631 846,32	351 366
	74	167 847	185 000,63	343 397
	75	100 000	124 168,59	114 000
	76		3,14	
	77		29 305,47	800
Montant globalisé		1 301 966	1 453 930,13	1 293 789

Comparaison dépenses investissement		B.P. 2020+/- DM	C.A. 2020	Reports	B.P. 2021
Montant par chapitre	16	56 000	34 078,85	4 800	42 300
	20	10 000		10 000	24 000
	21	148 500	64 763,12	52 100	181 933
	23	50 000			20 000
	040				
	041				1 500
	001				24 785
Montant globalisé		264 500	98 841,97	66 900	294 518
TOTAL GÉNÉRAL				361 418	

Comparaison recettes investissement		B.P. 2020 + DM	C.A. 2020	Reports	B.P. 2021
Montant par chapitre	13	22 101	12 102,40		14 834
	16	21 230			
	10	16 152	17 945,57		24 122
	2111		158,96		
	1068	17 201	17 200,97		86 885
	165	6 000	1 184,20	4 800	2 300
	040	7 845	33 312,67		7 845
	041				1 500
	021	181 818			219 132
	002				466 456
Montant globalisé		272 347	81 904,77	4 800	356 618
TOTAL GÉNÉRAL				361 418	

Le compte administratif 2020 fait apparaître un solde positif de 94 152,20 € en fonctionnement. L'excédent de fonctionnement cumulé est stable avec un montant de 466 456,06 €. Les dépenses d'équipement se concentreront principalement sur :

- les travaux d'agrandissement et de réhabilitation de la toiture du centre municipal de santé
- le changement des portes et fenêtres des commerces situés place du marché
- la réhabilitation des clôtures de l'école maternelle et de l'école élémentaire
- la modification des clôtures de la brigade de gendarmerie